

Séance du lundi 8 Mars 2021

D'après convocation du 4 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Fontaines d'Ozillac, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU, Maire

Présents : Mme GIRAUDEAU Marie-Danielle, M. NEVEU Sébastien, Mme LANNEPAX Corinne, M. LUTARD Emmanuel, M. CHAPEAU David, M. CAFENNE Jean-Christophe, M. FOUQUET Patrick, Mme OUVRARD Déborah, Mmes DIAS Jennifer, ROUHEN Brigitte, BERNARD Laurence, M. VIDAL Christian, et M. SAINT-EVE Yannick

Représenté : M. Alexandre PAULAIS donnant pouvoir à Mme Danielle GIRAUDEAU

Absent excusé : M. Dominique PETIT

Nombre de membres :	- en exercice	15
	- présents	13
	- votants	14
	- Pouvoir	01

Le Conseil Municipal a désigné Mme Jennifer DIAS, secrétaire de séance

Ordre du jour

- Examen et vote du compte administratif 2020,
- Adoption du compte de gestion 2020,
- Orientations budgétaires 2021,
- TDF – Emprise foncière pour la téléphonie,
- Enquête publique programme pluriannuel de gestion du SYMBAS
- Admission en non-valeur,
- Questions diverses

Adoption des procès-verbaux

Les procès-verbaux du 17 Novembre 2020 et du 21 janvier 2021 n'apportant pas d'observation, sont adoptés à l'unanimité des membres présents

Vote du Compte Administratif 2020 2021-03-01

Sous la présidence de M. Christian VIDAL, conseiller municipal et désigné à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 qui s'établit ainsi:

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2019		117 987.88	151 900.57		33 912.69	
Opérations 2020	358 387.56	467 887.48	192 063.80	202 779.37	550 451.36	670 666.85
Totaux	358 387.56	585 875.36	343 964.37	202 779.37	584 364.05	670 666.85
Résultats		227 487.80		141 185.00		86 302.80

Hors de la présence de Mme Le Maire, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif 2020.

Approbation du Compte de Gestion 2020 N°2021-03-02

Madame Le Maire expose aux membres présents que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de JONZAC à la clôture de l'exercice.

Madame Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées

Affectation du résultat 2020 N°2021-03-09

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'affecter les résultats du compte administratif 2020 au budget primitif 2021, qui sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement 2020 : 227 487.80 €uros
- Déficit d'investissement 2020 : - 147 072.40 €uros
- Restes à réaliser :
Recettes : 35 020.00 € Dépenses : 29 132.60 €
Solde des restes à réaliser : 5 887.40 €
Soit un besoin de financement d'investissement 2020 : - 141 185.00 €uros
- Excédent total pour l'année 2020 : 86 302.80 €uros

Après délibération, le conseil municipal vote l'affectation des résultats comme suit :

- Résultat déficit d'investissement reporté (001) : - 147 072.40 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé reporté (1068) : + 141 185.00 €
- Résultat de fonctionnement reporté (002) : + 86 302.80 €

Orientation budgétaires :

Un tableau récapitulatif des travaux en cours et à prévoir est établi avec l'ensemble du conseiller.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Opérations	Dépenses			Subventions acquise - S=sollic	Recettes			Financement final de l'opération	
	Total Projet TTC	Déjà réalisées	A prévoir en 2021		Déjà perçues	A prévoir en 2021	FCTVA N+1	Financement	Montant
Voirie 2151									
Point à temps	8 100,00		8 100,00					Fonctionmt	8 100,00 €
Fief Dubreuil	24 500,00		24 500,00	CD (S)		16 000,00	3 000,00	Autofinanc.	5 500,00 €
P.L.U. Op 231 article 202									
Honoraires architectes	29.060,00	14 210,00	14 850,00						
Commissaire enquêteur	3.000,00	x	2 792,76	DGD (A) en f	8.194,46	x	5 000,00	Prêt (à voir)	
Parution journaux	1.000,00	2 109,78							
Salle des Fêtes - Op. 250									
Parking - Terrain Pinot	20.000,00	x	20.000,00	x	x	x		Prêt	20.000,00 €
Travaux :				C.D (A)		19 432,00			
- acoustique et isolation	59 467,62	59 467,62		D.E.T.R. (A)	4 372,16	10 201,68	7 650,00	Autofinanc.	15 300,00 €
- Tables et porte fenêtre	6 245,00		6 245,00				780,00		5 465,00 €
BIBLIOTHEQUE : Ordinateur-art 21578	1 696,00		1 696,00	C.D. (A)		286,00	170,00		1 240,00 €
GITES opé 255 art 2313									
Assainissement									
Mise en conformité + installation d'un sanitaire public	47 116,07		47 116,07	DETR (A) C.D (A)		9815,85 13 984,00		Autofinanc.	31 538,38 €
Tables de pique-nique	2 998,80		2 998,80						
Nettoyage des toitures	5 223,36		5 223,36						
Poêles à bois	11.048,33		11 048,33	C.D. Fds Energie (A)	x	2 302,00		Autofinanc.	8 746,33 €
LOGT N°2-Résidence des Halles									
Opé 254 art 2313									
Réhabilitation Salle de bain-Vélux-Porte	8 645,41		8 645,41	C.D (A)		1 729,00		Invest	6 916,41 €
Sécurité incendie opé 251									
Schéma communal	30 365,42		30 365,42	DETR (S) CD (S)		15 182,47 5 060,82	3 800,00		6 322,13 €
1 citerne + 2 accès Pompiers + branch Chez Marrier & La Comté									
LE FOURNIL									
Toiture	4 710,00		4 710,00	CD (S)					
Eau et EDF	3 200,00		3 200,00	CD (S)		1 945,00	970,00		4 995,00 €
MATERIEL AGRICOLE Op 234									
EPAREUSE art 21578	20 840,00		20 840,00				4 230,00	PRÊT	16 610,00 €
TRACTEUR art 21571	12 600,00		12 600,00				1 575,00	PRÊT	11 025,00 €
Divers									
Pneus tracteur FIAT									
Site INTERNET	1 000,00		1 000,00						
Photocopieur	?								
Préau de l'école (tempête)	4 200,00		4 200,00	Remb Ass	3 447,54		525,00	fonct	

Admission en non-valeur et en créances éteintes N°2021-03-05

Monsieur Le Trésorier de JONZAC a informé la commune que des créances étaient irrécouvrables. Ces créances sont donc réputées éteintes.

Par jugement du 6 janvier 2014, la commission de surendettement a prononcé l'effacement des dettes d'un redevable.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande de créances éteintes qui se décomposent ainsi :

- ❖ Exercice 2010 (cantine) Titre N°72 : 36.91 €uros
- ❖ Exercice 2010 (cantine) Titre N°87 : 23.07 €uros
- ❖ Exercice 2010 (cantine) Titre N°124 : 27.84 €uros
- ❖ Exercice 2010 (cantine) Titre N°152 : 29.83 €uros

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de statuer sur l'admission en créance éteinte de ladite dette
- charge Madame le Maire d'établir un mandat à l'article 6542 d'un montant de 117.65 euros

Enquête publique programme pluriannuel de gestion du SYMBAS N°2021-03-04

Mme le Maire fait savoir au conseil municipal qu'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général pour le Programme Pluriannuel de Gestion du Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS) est ouverte du 15 février 2021 au 19 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable au Plan Pluriannuel de Gestion du SYMBAS.

Avenant N°1 au bail civil - T.D.F. N°2021-03-06

Le 15 juin 2018, la Commune a signé un bail civil avec la S.A.S. T.D.F afin de consentir à la location d'une partie de parcelle située au lieu-dit « Pièce Boulargne » section YL N°10 et d'une superficie de 160 m² sur la commune de Fontaines d'Ozillac. Ceci dans le but d'y construire un site radioélectrique accueillant des opérateurs pour couvrir les zones blanches sur la commune.

Le loyer annuel avait été consenti à 1 800.00 €. Or à cette date, TDF ne dispose pas encore de client désirant s'installer sur ce site.

Il est alors décidé :

- 1) D'instaurer une période de commercialisation avec les conditions financières dérogatoires :
 - Un loyer de 350 € sera versé durant une période de commercialisation de 36 mois.
- 2) De déterminer un nouveau loyer de 1 900.00 € net pour la période d'exploitation du terrain par TDF.

Un avenant sera alors établi avec ces clauses et accepté pour une durée de 12 ans.

Mme Le Maire donne lecture de l'avenant N°1 au bail et propose au conseil municipal de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant n°1 au bail civil établi le 15 juin 2018 entre la Commune de Fontaines d'Ozillac et la S.A.S TDF.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment ledit bail.

**Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de Charente-Maritime
- Mise en place d'une convention-cadre N°2020-03-07**

Mme Le Maire :

- rappelle la délibération par laquelle la commune a décidé d'adhérer dans le cadre de ces prestations facultatives, au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime permettant la mise à disposition de personnels sous contrats à durée déterminée telle que prévu à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités...).
- Expose que dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours au service de remplacement et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il est proposé désormais de passer une convention-cadre définissant les modalités d'adhésion et de mise à disposition des agents contractuels du service de remplacement entre la commune ou l'établissement et cet établissement.
- Précise qu'en application des modalités tarifaires arrêtées par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion qui restent inchangées, en cas de recours au service, chaque mission fera l'objet d'une facture mensuelle qui précisera l'objet, la période et le coût correspondant à la rémunération totale brute chargée de l'agent majoré, des frais de gestion représentant 5 % du traitement total brut versé à l'agent.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- D'autoriser Madame le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime
- Dit que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

Travaux d'assainissement aux gîtes du Moulin de Reignier :

Madame Le Maire présente les devis des diverses entreprises concernant la mise en conformité du dispositif de l'assainissement des gîtes communaux au Moulin de Reignier.

Après étude de chaque devis et selon le rapport d'étude de sol effectuée par le bureau d'étude ACTECO ENVIRONNEMENT, le conseil municipal accepte le devis de la SARL OUVRARD d'un montant de 38 973.60 €

Acquisition d'un tracteur et d'une épareuse

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'il faut remplacer le tracteur Renault et l'épareuse.

M. Sébastien NEVEU présente l'offre intéressante d'un particulier pour la vente de son tracteur d'occasion et présente plusieurs devis sur différents broyeurs.

Après avoir étudié les offres et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'acquérir un tracteur « New Holland » d'occasion auprès de l'EARL MALANGIN Patrick de St-Germain de Vibrac au prix de 12 600.00 €
- Arrête son choix sur une épareuse « Kuhn » auprès de la société SAS GUENON pour la somme de 20 840.00 €

Questions diverses

Conseiller numérique :

Notre candidature de structure accueillante a bien été examinée mais il serait judicieux de mutualiser avec d'autres communes. Le SIVOM D'Archiac qui compte 17 communes membres, la commune de St-Hilaire du Bois et la Commune de Meux seraient intéressées.

Veille foncière du territoire de la CDC Haute Saintonge

Un outil de veille foncière développé par la SAFER vient d'être mis en place avec un comité de suivi des actions forestières qui réunit des élus pour représenter la Forêt de la Double Saintongaise, la Forêt de la Lande et les massifs feuillus de Champagne. Il a pour objectif de cibler les actions à mener pour la mise en valeur des forêts du territoire.

Afin de sensibiliser les nouveaux élus et les élus intéressés par la thématique forestière, une réunion du comité forêt pourrait être organisée afin de leur présenter les actions menées par la CDC Haute-Saintonge. Il y a donc lieu de connaître les conseillers municipaux souhaitant participer à ce comité.

Mme Danielle GIRAudeau et M. Sébastien NEVEU acceptent cette proposition.

Cartes cadeaux :

Certains agents municipaux bénéficient des prestations sociales du CNAS et d'autres de cartes cadeaux.

Afin de récompenser le travail effectué durant l'année et durant cette période particulière de pandémie de Covid 19, Mme Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une carte cadeau aux agents municipaux titulaires et non titulaires et elle propose également d'offrir un cadeau à Mme Julie CORBIN à l'occasion de la naissance de sa fille.

Après délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et charge Mme Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

PanneauPocket :

Mme Le Maire propose de mettre en place un outil d'informations « Panneaupocket » sur les smartphones et tablettes. En téléchargeant gratuitement cette application, les habitants reçoivent une notification instantanément sur leur portable à chaque nouvelle alerte ou information de toute l'actualité de la commune.

Cette application créée depuis 2017, est en partenariat avec la Gendarmerie Nationale et l'Association des Maires Ruraux de France. L'abonnement annuel pour la commune est de 180 € TTC

M. Emmanuel LUTARD effectue une démonstration sur les avantages et la facilité de manipulation de ce site à l'ensemble du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour mettre en place « Panneaupocket ».

Mme Le Maire informe le conseil municipal que :

- ✓ Les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 Juin 2021
- ✓ Qu'il y a lieu de prévoir une réunion de la commission communale des impôts avant fin avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50 min.

Suivent les signatures,

Marie-Danielle GIRAUDEAU	Sébastien NEVEU	Corinne LANNEPAX	Emmanuel LUTARD
David CHAPEAU	Jean-Christophe CAFFENNE	Patrick FOUQUET	Déborah OUVRARD
Jennifer DIAS	Yannick SAINT-EVE	Alexandre PAULAIS Absent ayant donné pouvoir à Mme Danielle GIRAUDEAU	Brigitte ROUHEN
Laurence BERNARD	Christian VIDAL	Dominique PETIT Absent excusé	